



DSR AGRO



Désinfectant de surface sans rinçage

Utilisable en milieu alimentaire



- ▶ Désinfection sans rinçage des surfaces, matériels et mobiliers.
- ▶ Bactéricide selon les normes EN 1276 et EN 13727 en 1 min.
- ▶ Levuricide selon les normes EN 1650 et EN 13624 en 30 s.
- ▶ Actif sur *Adénovirus* et *Norovirus* selon la norme EN 14476 en 1 min.
- ▶ Utilisable en milieu alimentaire, conforme à l'arrêté du 19 décembre 2013.

USAGES

Permet la désinfection des surfaces, plans de travail et petits matériels : tels que matériel de découpe, couteaux, hachoirs, tables en bois, matériel de conservation, vitrines frigorifiques, réfrigérateurs, caisses, matériel de conditionnement, plats, moules...

L'utilisation du produit ne dispense pas du protocole de nettoyage, préalable à toute désinfection ou du protocole de stérilisation des instruments.

UTILISATEURS

Industries agroalimentaires, restaurants, cantines scolaires, collectivités, salles de sport, transports en commun, services sociaux, établissements et professions de santé, professionnels et laboratoires de cosmétologie et pharmacie, etc...

APPLICATION

Produit prêt à l'emploi. Pulvériser sur la surface de manière à bien la recouvrir. Laisser agir entre 30 s et 1 min suivant l'effet recherché. Ne pas essuyer. Ne pas rincer. Renouveler si nécessaire ou selon protocole en place.

CARACTÉRISTIQUES

Substance active :
Ethanol CAS n° 64-17-5 (70% m/m),
TP2 et TP4.

Aspect : liquide incolore.

Odeur : alcool.

Point éclair : < 23 °C.

AÉROSOL :

Volume net : 400 ml.

Gaz propulseur : protoxyde d'azote.

CONDITIONS D'EMPLOI

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Se reporter aux précautions d'emploi figurant sur l'emballage.

Notre responsabilité ne saurait être engagée par toute application non conforme à nos instructions.

POUR UNE DÉMONSTRATION :
CONTACTEZ VOTRE REPRÉSENTANT ZEP
OU LE SERVICE COMMERCIAL : 02 37 65 50 52

Les marques déposées Zep sont la propriété de Zep IP Holding LLC et sont utilisées sous licence limitée avec leur permission.

EPI : pour votre protection individuelle et vos vêtements de travail adaptés à votre activité, nous vous recommandons la société  www.pro5.fr

PROTECTION PRÉCONISÉE : Lunettes.

D3106-1120-1385

